

Appel à Propositions 2010 de la FonCSI

Appel à projet ouvert aux équipes de recherches de Sciences Humaines et Sociales, de Sciences pour l'Ingénieur et, d'une façon générale, à l'ensemble des disciplines concernées par les risques technologiques (existants ou émergents), par le développement et l'intégration des innovations technologiques.

1 Préambule

La sécurité dans les activités à risques s'est accrue de façon importante suite au mouvement initié depuis 30 à 40 ans dans les domaines de l'évaluation des risques, des méthodes de qualité, avec de récentes avancées pour ce qui concerne l'ergonomie, les facteurs humains, l'aide à la décision en univers risqué, la prise en compte des facteurs organisationnels, *etc.*

Mais les échanges entre les gestionnaires des activités à risques, les instances de contrôle, les structures d'expertise et l'ensemble des parties prenantes s'inscrivent dans un cadre de réflexion encore limité alors qu'ils constituent désormais un aspect déterminant de la gestion des risques au sein de nos sociétés.

Il est certes admis que toutes les parties prenantes doivent être impliquées dans le concert des acteurs, notamment à travers la concertation. De multiples expériences ont déjà lieu dans ce sens aussi bien à l'initiative des pouvoirs publics, d'entreprises que de collectivités locales.

Il est cependant encore peu tenu compte de processus pourtant habituels et centraux dans la gestion des risques : les processus de négociation, d'arbitrage, qui impliquent de nombreux acteurs, qui portent sur de multiples plans (scientifique et technologique, organisationnel, économique, social) et qui aboutissent *de facto* à des accords, des compromis entre divers impératifs : maintien/accroissement de la sécurité et maintien/développement de la compétitivité, de l'innovation, de l'expérimentation, de l'emploi, tout en respectant l'environnement, *etc.*

L'objectif de cet appel à recherches est d'ouvrir la «boîte noire» des processus de négociation et d'arbitrage pour déterminer si une meilleure connaissance de ces processus peut ou non : permettre d'explorer de nouvelles modalités de gestion des activités à risques, de nouveaux modes de gouvernance ; conduire à envisager de nouveaux types d'accord entre les parties prenantes («plan de progrès partagé», «convention de progrès», ...), à la fois plus en prise avec la réalité du terrain et plus pérenne ; être moteur pour de nouvelles pistes d'accroissement de la sécurité.

Cette perspective est particulièrement importante au moment où l'on constate une tendance à la désindustrialisation et l'existence d'obstacles croissants au développement d'activités innovantes dans les domaines de la production, des transports, *etc.*, en lien avec la recherche et l'innovation technologique.

Les terrains et objets de recherche peuvent être très variés. Les analyses comparatives et les projets interdisciplinaires (ayant notamment trait aux négociations et arbitrages liés aux travaux scientifiques et aux innovations technologiques) seront tout particulièrement appréciés.

Le texte qui suit développe de façon plus détaillée l'argumentation d'ensemble de cet appel à recherches qui reste très ouvert aux remarques, commentaires et suggestions, aussi bien de la part du monde industriel (y compris des syndicats), des acteurs impliqués dans les nouvelles technologies, des pouvoirs publics, des agences d'expertise, des collectivités locales, du monde associatif que de la communauté scientifique.

La *Fondation pour une Culture de Sécurité Industrielle* (FonCSI) est une Fondation de Recherche reconnue d'utilité publique par décret en date du 18 avril 2005. Elle a pour ambitions de :

- conduire des activités de recherche afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité dans les entreprises industrielles de toutes tailles, de tous secteurs d'activité;
- rechercher, pour une meilleure compréhension mutuelle et en vue de l'élaboration d'un compromis durable entre les entreprises à risques et la société civile, les conditions et la pratique d'un débat ouvert prenant en compte les différentes dimensions du risque;
- favoriser l'acculturation de l'ensemble des acteurs de la société aux problèmes des risques et de la sécurité.

Pour atteindre ces objectifs, la Fondation favorise le rapprochement entre les chercheurs de toutes disciplines et les différents partenaires autour de la question de la sécurité industrielle : entreprises, collectivités territoriales, organisations syndicales, associations, administrations. Elle incite également à dépasser les clivages disciplinaires habituels et à favoriser, pour l'ensemble des questions, les croisements entre les sciences de l'ingénieur et les sciences humaines et sociales et à créer des passerelles entre la recherche académique et les terrains d'application.

La FonCSI lance en décembre 2010 un Appel à Propositions Scientifiques sur le thème des *Activités à risques technologiques et enjeux sociétaux. Dynamique des processus de négociation, d'arbitrage et de compromis*. Nous vous invitons à consulter :

- les thèmes de recherche privilégiés pour cet appel (cf. § 2);
- les procédures de candidature et de sélection (cf. § 5);
- le calendrier (cf. § 5.4);
- les modalités de recherche de la FonCSI (cf. § 6);
- les informations de contact pour toute demande d'information complémentaire (cf. § 7).

2 Thème de l'Appel

Activités à risques technologiques et enjeux sociétaux. Dynamique des processus de négociation, d'arbitrage et de compromis.

2.1 Questions de recherche

Les activités à risques technologiques concernent de nombreuses composantes (sites industriels, produits, technologies, *etc.*) qui participent à notre vie quotidienne (production d'énergie, transport, santé, *etc.*) mais qui sont également sources de dommages potentielles. Deux évolutions majeures ont récemment impacté la gestion de ces activités à risque : l'élargissement du cercle des «parties prenantes» et la remise en cause de la notion «d'acceptabilité des risques», bousculant les réponses actuelles à la question du «vivre ensemble» en présence d'activités à risques.

La FonCSI souhaite soutenir des travaux de recherche issus de **toutes disciplines** permettant des regards croisés sur ce thème afin de répondre à des questions telles

que : comment des activités à risques peuvent-elles conduire à des accords impliquant l'ensemble des parties prenantes? Sous quelles formes, selon quelles modalités, dans quel cadre et avec quel contenu de tels accords doivent être établis pour être durables? En quoi ces accords, qui résultent souvent de négociations et de compromis, et leur établissement induisent-ils une approche nouvelle de la gestion des activités à risques? Comment de tels accords peuvent-ils influencer sur la gestion des situations de crises? Le texte joint développe ces questions en montrant leurs complexités et les difficultés que pose leur approche.

2.2 Résultats visés

Les propositions peuvent aborder un des sujets suivants (liste non limitative) :

1. Termes d'un accord : attentes des parties prenantes, termes remplaçant celui de «risque acceptable»; dispositions répondant actuellement ou non à ces attentes. Conditions préalables à l'établissement d'un accord : principes ou valeurs régissant l'établissement d'un accord, consensus préalable, freins et leviers à l'établissement d'un accord.
2. Établissement de l'accord : modalités favorisant l'établissement d'un accord (négociation, arbitrage, *etc.*); impact du contexte; indicateurs d'appréciation de l'atteinte des objectifs partagée par l'ensemble des parties prenantes; impact de la prise en compte des attentes des parties prenantes externes sur les pratiques des gestionnaires du risque et des organismes de contrôle.
3. Pérennité de l'accord : modifications du contexte influant les termes d'un accord ou le maintien de leur pertinence; caractéristiques (du contexte ou de l'accord) favorisant la stabilité de l'accord.

Le texte joint développe et illustre ces attentes.

2.3 Impact attendu

Ce programme de recherche a pour but de déterminer quels pourraient être les nouveaux termes d'accords et les nouvelles modalités d'obtention d'accords à propos des activités à risques, en se basant sur les pratiques actuelles, sur des pratiques innovantes; prenant en compte les évolutions de la société (élargissement du cercle des «parties prenantes», remise en cause de la notion «d'acceptabilité des risques», ...).

2.4 Toutes les disciplines sont concernées

L'ensemble des disciplines sont concernées par ces travaux et la FonCSI accompagnera des rapprochements entre les équipes sélectionnées sachant que les propositions aborderont un des sujets sous l'angle d'une discipline. Ainsi, et sans être exhaustif, tant en termes de disciplines que de questions, on peut citer :

- La philosophie concernant les principes et les valeurs qui sous-tendent les accords;
- La sociologie et les sciences politiques pour les processus de négociation et l'explicitation des attentes;
- Les sciences pour l'ingénieur étudiant les moyens de gestion du risque ou/et attachées à l'intégration d'innovations, puisque les résultats qu'elles produisent devront satisfaire les différentes attentes;

- Le droit tant public que privé pour fonder les termes des accords;
- Les sciences économiques et de gestion sur les déterminants des accords et leur préservation;
- Les géographes et les urbanistes pour s'intégrer au développement du territoire.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question et à transmettre une lettre d'intention.

3 **Problématique**

Activités à risques technologiques et enjeux sociétaux.

Dynamique des processus de négociation, d'arbitrage et de compromis.

La gestion des activités à risques technologiques a longtemps reposé et repose encore souvent sur l'idée qu'il revient essentiellement aux «milieux autorisés», c'est-à-dire aux industriels, aux administrations et leurs experts, ainsi qu'aux élus nationaux, d'en assurer la charge en raison de leurs compétences et responsabilités. Sans que cela n'ait toujours été explicité, c'est sur cette base que la sécurité a été envisagée et assurée dans les activités à risques, existantes ou à venir (notamment celles impliquant le recours à de nouvelles technologies).

Cette approche de la gestion des activités à risques technologiques s'est modifiée avec l'intervention d'acteurs étant ou se considérant comme également concernés par la question des risques. Les personnes, groupes ou collectivités exposés aux risques sont ainsi devenus de plus en plus actifs dans ce domaine, que ce soit à travers des associations, des collectivités locales, des syndicats. Cet élargissement du cercle des «parties prenantes» bouscule les réponses à la question du «vivre ensemble» en présence d'activités à risques.

Une première prise en compte de ce changement s'est effectuée à travers l'introduction de la notion «d'acceptabilité des risques». Elle a conduit les gestionnaires d'activités à risques—aussi bien ceux ayant directement la charge de ces activités que ceux les contrôlant—à penser que la conjugaison de politiques de sécurité plus volontaires et d'actions d'information en direction du public pouvait permettre de rendre les risques «acceptables». Or, il s'avère que ces actions suffisent rarement à créer les conditions d'une véritable et durable «acceptabilité» dont on voit vite les limites, surtout en cas d'accidents, de suspicion d'accidents, de contaminations, *etc.*

De nouvelles réponses ont été et sont données à ce changement à travers le développement de dispositifs de concertation. Il est attendu de ces dispositifs, aussi bien ceux mis en place par les pouvoirs publics que ceux expérimentés à l'initiative d'industriels ou de collectivités locales, une solution à la question du «vivre ensemble» en présence d'activités à risques notamment à travers une intégration plus effective de l'ensemble des parties prenantes dans l'examen des questions touchant à la sécurité industrielle et à la réduction des risques.

Il est encore prématuré de faire le bilan de ces processus de concertation, de fait très variables selon la façon dont ils sont engagés, selon les activités à risques et les territoires qu'ils concernent et qui, par ailleurs, en sont à des degrés divers de réalisation ou d'expérimentation. Mais, d'ores et déjà, quelques limites ont pu être pointées, qui ont notamment trait : aux difficultés de l'implication durable des parties prenantes, à des accès très différenciés aux informations pertinentes, aux effets inégaux, voire limités, des concertations dans les décisions concernant les activités à risques, *etc.*

Aussi, sans préjuger de l'évolution de ces processus de concertation, du contenu qui pourra leur être progressivement donné, il apparaît nécessaire, **dans une perspective de recherche**, d'explorer de nouvelles pistes parfois en rupture avec les conceptions actuelles.

Une nouvelle réflexion peut ainsi être envisagée autour des notions de « négociation », « d'arbitrage », de « compromis » qui, *a priori*, apparaissent peu compatibles avec l'idée que l'on se fait habituellement de la gestion d'activités à risques. Autant il semble possible d'informer à propos des risques et de tenir compte du point de vue de diverses parties prenantes via des concertations, autant il semble difficile de concevoir que les activités à risques puissent, pour ce qui a trait à leur conception, leur fonctionnement, leur réglementation, leur inscription dans un territoire, leur évolution, *etc.*, faire l'objet de multiples échanges, de négociations aboutissant à des compromis, des accords entre les acteurs à divers titres concernés.

Or, les recherches menées ou l'expérience permettent de constater que toute activité existante, que tout projet de création donne lieu à de tels processus qui concernent aussi bien la conception (systèmes des produits ou des procédés...), les conditions de fonctionnement et d'organisation de la maintenance, les conditions d'introduction d'innovations technologiques, de nouvelles modalités d'organisation, de nouvelles normes, de nouvelles modalités de suivi et de contrôle des activités à risques, de modalités de démantèlement d'installations, *etc.*

Ces dynamiques d'échanges, de négociations et de compromis sont observables :

- au sein même des entreprises et organisations développant des activités à risques (entre les directions et les ingénieurs, les techniciens directement impliqués dans la production ; entre les directions et les salariés, par l'intermédiaire des instances représentatives, des syndicats...);
- entre les entreprises et les instances normatives, les autorités de contrôle, les différentes agences d'expertise publique (tant au plan local que national), y compris celles intervenant dans le champ sanitaire, environnemental, les instances judiciaires, *etc.* ;
- entre les entreprises et leur environnement socio-économique (notamment au plan territorial, à travers les associations, les collectivités locales, *etc.*);
- entre les entreprises, les instances normatives, les autorités de contrôle, les agences d'expertise et les porteurs d'innovation (qu'ils relèvent du monde industriel, de l'université ou des organismes de recherche, *etc.*).

Ces dynamiques touchent souvent à des questions centrales concernant les activités à risques. Elles intègrent donc des sujets, des problèmes rarement discutés publiquement et ayant trait :

- aux choix faits dans le domaine technique, organisationnel, dans le mode de gouvernance, aux changements continus dans ces domaines ; au mode d'intégration de nouvelles normes, à l'application de nouvelles réglementations, de nouveaux modes d'élaboration d'études d'évaluations des risques, de plans ;
- aux critères et valeurs retenus, au mode d'appréciation des incertitudes, compte tenu, là encore, des évolutions continues ;
- aux conditions d'expérimentation de nouvelles technologies, *etc.*

Ces dynamiques reposent sur un ensemble d'arbitrages entre divers impératifs, liés à la sécurité, au caractère concurrentiel des entreprises, à la poursuite de l'innovation et de l'expérimentation, à la préservation des emplois, à l'aménagement des territoires, *etc.*,

qui débouchent sur des compromis, souvent tacites, entre les divers acteurs impliqués (les «parties prenantes»).

Cet appel à recherches vise donc, d'une part, à avoir une meilleure connaissance de ces processus à l'origine d'arbitrages, de compromis entre divers acteurs et qui, bien que très habituels, sont méconnus (en raison, notamment, de leur caractère souvent tacite). De fait ces processus constituent une véritable «boîte noire» que les acteurs, tant du monde économique que du monde politico-administratif, préfèrent généralement ne pas à ouvrir.

On ignore ainsi largement :

- comment, dans diverses enceintes des acteurs concernés par les activités à risques, discutent, échangent et réussissent à réunir les conditions pour se confronter à des questions, des problèmes touchant aux activités à risques, mais qui ont du mal à émerger dans les concertations classiques ;
- et comment des compromis peuvent être trouvés pour stabiliser les choix effectués et les relations entre acteurs.

Cet appel à recherches vise d'autre part à déterminer si une meilleure connaissance et une meilleure prise en compte de la réalité de ces modes d'échanges **ouvrent ou non** de nouvelles pistes pour concevoir de nouvelles modalités de maîtrise collective des activités à risques. En d'autres termes, **peut-on se fonder ou non** sur des pratiques effectives d'échange, de négociation, de recherche de compromis pour trouver des solutions aux difficultés que l'on rencontre souvent dans les procédures de concertation habituelles ?

Avec comme objectif principal d'explorer de nouvelles solutions pour réduire les risques, il s'agit tout particulièrement de savoir si, sur la base des pratiques effectives des acteurs ou/et en tirant les leçons de l'expérience, **on peut ou non** envisager de nouvelles modalités :

- intégrant mieux la réalité et la diversité des intérêts et des points de vue en présence (voire la réalité de «partenariats conflictuels» ou «coopérations conflictuelles»);
- plus réalistes, car tenant compte de l'ensemble des contraintes et impératifs associés aux activités à risques;
- permettant l'établissement d'accords durables, par exemple de «plan de progrès partagé», de «conventions de progrès», permettant d'éviter à la fois les écueils d'une trop grande formalisation (avec les problèmes de responsabilité que cela induit) et d'une absence de formalisation (avec les limites que cela induit en termes d'engagement, de pérennité, *etc.*);
- compatibles avec le partage des rôles, des compétences et des responsabilités entre les principaux acteurs ayant la charge du fonctionnement et du contrôle des activités à risques.

Le questionnement à ce sujet est très ouvert. En effet :

- dans leur mission principale, les autorités de régulation exigent la conformité des installations et des procédures avec la réglementation en vigueur ; mais que sait-on exactement du rôle de chacun des acteurs de cette relation et des actions qui conduisent à la résolution des différends (et au dépassement des contradictions) ?

- la réduction des risques et l'amélioration de la sécurité résultent du suivi de l'évolution des recommandations, des normes, des certifications, mais aussi de la responsabilisation des acteurs; quelle est dans ces domaines la dynamique conduisant à la conciliation en cas de différend? Par quelles voies de négociation évoluent ensuite ces compromis? Ces compromis peuvent-ils être autres que tacites?
- comment émergent les différends majeurs entre acteurs de la sécurité? L'expertise plurielle est-elle la seule voie vers l'arbitrage?

L'enjeu de cet appel à recherches est donc d'ouvrir un chantier sur une question rarement traitée dans les instances se préoccupant des activités à risques, sur une question à bien des égards sensible, socialement et politiquement parlant, et au sujet de laquelle on manque de connaissances pour déterminer **s'il y a là ou non** des «gisements» pour aller vers moins de risques, plus de sécurité, de meilleures relations entre les parties prenantes et aussi la préservation du tissu industriel national correspondant. Au-delà, il s'agit de savoir si la notion de compromis **fait ou non** sens lorsqu'il est question de risques industriels, de nouvelles technologies?

Cet enjeu a déjà été débattu dans le cadre d'un Groupe d'Échange¹ mis en place au sein de l'Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle (ICSI). Les échanges ont notamment porté sur :

- les conditions de l'instauration de la confiance entre acteurs, malgré leurs intérêts divergents, malgré ce qui peut les opposer;
- les conditions de mise en œuvre d'une expertise plurielle permettant de tenir compte de la multiplicité et de la diversité des savoirs ayant trait aux activités à risques;
- les dispositifs permettant de concevoir des «contreparties» aux risques (comme, par exemple, la mise en place de compensation/garanties de réparation lorsque les bénéfices d'une activité industrielle ont une portée nationale alors que les risques et les nuisances sont essentiellement supportés localement), *etc.*

L'importance des enjeux autour des négociations et compromis sur les activités à risques de même que la faiblesse des connaissances à ce sujet appellent l'élaboration d'un «programme fort de recherche» par la communauté scientifique. Ce programme s'inscrit aussi bien dans le champ des sciences humaines et sociales que dans le champ des sciences de l'ingénieur et de sciences fondamentales directement concernées (d'une part, pour ce qui a trait au passage de la recherche, des découvertes technologiques à l'élaboration des modèles, à l'appropriation qui en est faite par différents acteurs; d'autre part, au vu des interrogations et résistances que suscite de plus en plus l'introduction de nouvelles technologies considérées sous l'angle des risques, malgré l'engagement de débats publics et de concertations).

Les démarches pourront être abordées selon deux voies complémentaires, toute deux ancrées dans l'analyse des réalités :

- l'une partant des pratiques effectives de négociation et de passation de compromis afin d'analyser les effets qu'elles induisent dans les évolutions des activités à risques;
- l'autre partant de décisions, d'innovations, de pratiques de gestion, d'expérimentations visant ou permettant, notamment, la réduction des risques, pour déterminer quel est le rôle effectif des négociations et des compromis dans ces évolutions.

¹Groupe d'Échange «Vers un contrat social négocié», qui se réunit depuis février 2010.

Les objets de recherche peuvent être divers, puisqu'il peut s'agir aussi bien,

- d'analyser ce qui se joue *au sein* :
 - des entreprises (entre les différents échelons managériaux; entre les sphères d'expertise Ressources Humaines/Qualité Sécurité Environnement; entre les managers et les salariés), incluant les entreprises de sous-traitance;
 - des instances normatives, des administrations, des agences d'expertise;
 - des collectivités locales;
 - des laboratoires de recherche;
- que d'analyser ce qui se joue *entre* les entreprises, les sous-traitants, les instances normatives, les administrations, les agences d'expertise, les collectivités locales, les laboratoires de recherche et, de façon plus élargie avec l'ensemble des parties prenantes (syndicats, associations, *etc.*).

De même les recherches peuvent-elles s'attacher aux processus observables dans des lieux d'échange connus, déjà clairement identifiés comme des arènes en matière de risques, que dans des cadres plus informels et non spécifiquement dédiés à l'examen de la question des risques. Enfin, les recherches peuvent concerner aussi bien des cas français que des cas étrangers, l'introduction d'une dimension comparative étant même vivement souhaitée (notamment pour analyser comment des dispositions d'ordre juridique propres à différents pays peuvent aussi bien favoriser que freiner les négociations et recherches de compromis entre les parties prenantes).

D'une manière générale seront privilégiés les projets de recherche qui associent des recherches de terrain à des analyses de mise en perspective ou de prospective, l'idée étant que de nombreux enseignements peuvent et doivent être tirés de la dynamique sociale. Sont également attendus des projets plus en rupture par rapport à l'existant et mettant en perspective des changements plus radicaux, des modifications de paradigme, *etc.* Ces projets devront cependant s'efforcer d'identifier, dans la situation présente, les leviers permettant d'aller dans le sens souhaité. Les chercheurs sont en effet invités, sur la base de leur travaux, à «prendre le risque» de faire des propositions d'amélioration concrètes susceptibles d'être reprises, appropriées par les acteurs, les diverses parties prenantes. Il s'agit donc aussi de tenter d'apporter des réponses à la question du «vivre ensemble» en présence d'activités à risques, de projets impliquant de nouvelles technologies.

4 Attentes du groupe d'échange ICSI «Contrat social négocié»

«Comment vivre avec l'industrie à risques, au regard de ses apports (développement économique et richesses fiscales, emplois directs et indirects, valeur ajoutée au territoire) et de ses impacts (en termes de développement durable)?»

L'objectif du Groupe d'Échange «Vers un contrat social négocié» est de permettre aux parties prenantes de témoigner de leurs besoins et de leurs attentes, de débattre de leur vision des priorités et de solutions à mettre en œuvre pour améliorer le «vivre ensemble» et dépasser le «vivre avec». Au cours de l'année 2010, sept réunions se sont tenues et ont regroupé au total près de 60 participants différents issus de sociétés industrielles, d'établissements universitaires, d'associations nationales ou locales, de collectivités territoriales et de leurs établissements publics de coopération, de syndicats,

etc. Au fil des témoignages, des expériences remontées du terrain par ses participants, de l'identification de différentes pratiques existantes, le Groupe d'Échange établit des constats, rapporte des problèmes, souligne des manques, exprime un certain nombre d'attentes. Ceci témoigne du besoin :

- de participer à l'émergence de solutions à des problèmes saillants, récurrents ;
- d'améliorer les outils et pratiques existants ;
- de développer de nouveaux outils et d'expérimenter des pratiques innovantes ;

le tout en adoptant une démarche prospective. Ce document présente, déclinées en dix rubriques, les attentes exprimées par le Groupe d'Échange sous forme de pistes de réflexions. Celles-ci peuvent ainsi être abordées selon plusieurs champs disciplinaires (sciences de l'ingénieur, sciences humaines, sciences juridiques et sociales, sciences du vivant, *etc.*), voire, et préférentiellement, de manière croisée, ce qui souligne l'importance du traitement pluridisciplinaire de ces questions de société. Ces questions seront développées dans un Cahier de la Sécurité Industrielle, format «Dix questions», à paraître en juin 2011.

Dix pistes de réflexion ont été mises en valeur et sont développées succinctement dans la suite de ce document :

1. Quel préalable à la recherche d'un accord collectif entre les parties prenantes ?
2. Comment dépasser la notion de «risque acceptable» pour rendre les activités à risques comprises et admises, comme élément intégré à notre modèle de développement et de consommation ?
3. Pourquoi est-il parfois si difficile de se comprendre et comment surmonter ces difficultés ?
4. Pourquoi est-il parfois si difficile de s'accorder et quelles sont les voies d'amélioration ?
5. Comment instaurer une confiance durable entre les parties prenantes ?
6. Quel impact du contexte et de ses changements sur l'accord collectif ?
7. Comment intégrer les spécificités liées aux risques chroniques ? À l'innovation et l'incertitude ?
8. Quelles interactions entre le contrat social associant des acteurs externes et les accords internes à l'organisation ?
9. Quelle redéfinition des contours de la notion de responsabilité ?
10. Quelle place, quel rôle pour l'État ? Prescripteur de normes, garant de l'intérêt général chef d'orchestre de la négociation autour du contrat social ?

Quel préalable à la recherche d'un accord collectif entre les parties prenantes ?

Comment bien définir les objectifs de chacun ? Quelles sont les valeurs que partagent les parties prenantes et qui sont nécessaires à la société pour progresser ? Quelles sont les limites, «les impossibles» du contrat ? Le progrès et le profit sont-ils conciliables dans une perspective de développement durable ?

Comment dépasser la notion de «risque acceptable» pour rendre les activités à risques comprises et admises, comme élément intégré à notre modèle de développement et de consommation ?

Plutôt que de parler de niveau de risque, comment décider ensemble de où se situe la ligne à ne pas franchir ? Aujourd'hui et demain ?

Quelles conditions économiquement acceptables pour la présence de l'industrie à risques ?

Quelle gestion des mécanismes de compensation pour les territoires impactés par l'industrie à risques ?

Comment sortir du contexte NIMBY (Not In My Back Yard : littéralement «pas dans mon arrière cour») ?

Pourquoi est-il parfois si difficile de se comprendre et comment surmonter ces difficultés ?

Quels outils, quelles formations possibles pour faciliter l'accès aux données complexes ?

Comment démultiplier les sources d'expertise, favoriser l'expertise plurielle qui ne soit pas réservée à la seule sphère des «sachants labellisés» ?

Comment réduire l'écart entre les «savants» et le public «profane» ?

Comment éviter l'emballement médiatique, la diffusion d'informations fausses ou erronées ?

Comment accompagner les élus locaux, premiers interlocuteurs des riverains, parfois désemparés pour traiter la complexité de certaines informations ?

Pourquoi est-il parfois si difficile de s'accorder et quelles sont les voies d'amélioration ?

Quel intérêt à multiplier les instances de concertation, quels sont les risques de redondance ? Comment évaluer l'utilité effective des instances de concertation ?

Comment instaurer une stratégie industrielle au niveau global, prenant en compte le territoire dans son ensemble ? Comment renforcer la communication, la cohérence entre diverses structures de concertation qui fonctionnent bien mais de manière «morcelée» ?

Comment éviter que les instances de concertation rassemblent «toujours les mêmes» participants ? Comment intéresser ceux qui ne participent pas ?

Comment favoriser, par un travail très en amont, la construction d'un minimum de consensus avant de discuter sur le sujet précis ? Comment éviter la «concertation-alibi» ? Comment impliquer toutes les parties prenantes lorsque le projet est en cours d'élaboration, lorsqu'existe encore un fort degré de liberté dans la décision ? Comment maintenir une confidentialité parfois nécessaire ?

Comment s'accorder sur les limites à la concertation ? Y-a-t-il des éléments que l'on ne peut pas remettre en question ?

Comment instaurer une confiance durable entre les parties prenantes ?

Quelles sont les conditions à créer pour développer la transparence entre les parties prenantes ?

Comment maintenir la confiance, au fil du temps et au regard des événements ?

Comment restaurer la confiance et faire comprendre que le risque zéro n'existe pas ?
Peut-on faire confiance sans comprendre ? Peut-on comprendre sans faire confiance ?

Quel impact du contexte et de ses changements sur l'accord collectif ?

Comment tenir compte de la mutation du profil des parties prenantes ?
Comment travailler la question de l'amplification ou de l'atténuation des risques en fonction de la perception qu'en a la société, de la mobilisation sociale ?
Comment rendre le contrat pérenne malgré les évolutions, les accidents, *etc.* ?

Comment intégrer les spécificités liées aux risques chroniques ? À l'innovation et l'incertitude ?

Quelle faisabilité pour des études sanitaires de zone ? Pourrait-on imaginer, à l'instar des PPRT, une cartographie des risques sanitaires, sous forme de PPRS (Plan de Prévention des Risques Sanitaires) ?
Comment traiter la question des risques chroniques qui posent des problèmes d'incertitude sur le long terme ? Quelle application effective du principe constitutionnel de précaution dans l'innovation ? Comment progresser avec un traitement de l'incertitude par champ disciplinaire alors que les questions posées par la société sont transversales ?
Comment utiliser la stratégie nationale de recherche et d'innovation et ses déclinaisons dans les régions ?

Quelles interactions entre le contrat social associant des acteurs externes et les accords internes à l'organisation ?

Négociation, discussion... comment s'adapter à la multiplication des interlocuteurs potentiels ?
Comment impliquer davantage le CHSCT dans les analyses de risques en interne ?
Comment, au-delà du CHSCT, travailler sur le rôle des institutions représentatives du personnel dans leur ensemble ?
Quels outils pour évaluer le lien entre climat social et sécurité ?

Quelle redéfinition des contours de la notion de responsabilité ?

Quels sont les acteurs concernés par l'engagement de leurs propres responsabilités ?
Comment poser la question de la responsabilité notamment lorsque l'industriel reprend des applications de la recherche en cours de validation définitive ?
Peut-on travailler l'écart entre sphère technico-administrative et sphère judiciaire en termes de définition et de partage des responsabilités ?
L'État peut-il autoriser une activité non assurable ?
Les réparations ne mobilisent-elles que le secteur de l'assurance ?
Quelles sont les conditions d'une recherche et d'une innovation responsables ? Comment engager les chercheurs et les innovateurs dans une démarche éthique ? Comment mieux intégrer les aspects sociétaux aux activités de recherche ? Quelle responsabilité, et de qui, au regard de l'état des connaissances au moment où débute une activité ?
Comment prendre en considération le « délit d'ignorance » (Il est interdit de ne pas être au fait des connaissances scientifiques actuelles) ?

Quelle place, quel rôle pour l'État ? Prescripteur de normes, garant de l'intérêt général chef d'orchestre de la négociation autour du contrat social ?

Le contrat social ne peut-il se faire que dans le cadre de la loi ?

Comment amener et rendre publique, par exemple en amont du PPRT et de manière la plus transparente possible, la question du coût acceptable, compromis qui s'établit au cours d'interactions fortes entre industriel et autorité de contrôle ?

Comment clarifier les relations entre les différents services déconcentrés de l'État ?

Comment l'industriel peut-il faire face à la multiplication des interlocuteurs (avant, uniquement la DRIRE et l'inspecteur ICPE) ?

Quel rôle accorder à l'État dans les processus de concertation ?

Après certaines crises (sang contaminé...), l'État s'est senti «responsable» et les agences d'expertise ont proliféré : comment avoir un centre expert séparé du pouvoir ?

5 Procédures de candidature

5.1 Lettre d'intention (avant le 15 février 2011)

La procédure «Lettre d'intention» vise à permettre :

- aux équipes de proposer un projet de recherche (s'inscrivant directement dans le cadre de l'Appel ou, comme les chercheurs y sont invités, à réagir à l'Appel, à proposer d'autres pistes)
- à la FonCSI d'informer rapidement les équipes si leur projet se situe dans le domaine d'attente de la Fondation ;
- à la FonCSI de faire des suggestions (rapprochement de thématiques, rapprochement d'équipes, *etc.*)

La lettre d'intention doit être communiquée avant le 15 février 2011 en complétant les fichiers qui se trouvent à l'adresse <http://www.icsi-eu.org/>. Un avis sur son contenu sera retourné le 23 février 2011.

5.2 Soumission des projets (avant le 21 avril 2011)

Les projets de recherche soumis devront comporter :

- la présentation scientifique du projet ;
- la présentation de l'équipe ;
- la proposition du budget, des co-financements obtenus ou attendus.

Ces informations seront fournies avant le 21 avril 2011 en complétant les fichiers qui se trouvent à l'adresse <http://www.icsi-eu.org/>. Un accusé de réception sera transmis avant le 22 avril 2011.

5.3 Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés en fonction des attentes suivantes :

- un problème répondant aux besoins spécifiés dans l'appel à propositions ;
- un caractère innovant du problème étudié ou de la démarche et des solutions envisagées ; une assurance de résultats : compétence de l'équipe de recherche, pertinence de la méthodologie et cohérence des calendriers et des budgets proposés ;
- des résultats exploitables.

Les acceptations ou les refus justifiés seront transmis par courrier électronique avant le 10 juin 2011.

5.4 Calendrier de l'Appel

Sont précisées ci-dessous les échéances des étapes de soumission :

- Réception à la FonCSI des lettres d'intention transmises par les laboratoires : 15 février 2011
- Accusé de réception transmise par la FonCSI : 16 février 2011
- Avis sur le contenu des lettres d'intention transmis aux laboratoires : le 23 février 2011
- Réception à la FonCSI des projets soumis par les laboratoires : 21 avril 2011
- Transmission par la FonCSI des acceptations ou refus justifiés : 10 juin 2011

6 Modalités de recherche

En plus de financements des travaux de recherche, la FonCSI contribue aux activités des laboratoires avec lesquels elle travaille.

Après acceptation des propositions, une phase de négociation permet :

- de finaliser les objectifs des travaux en prenant en compte les complémentarités des équipes sélectionnées afin de constituer un programme pluridisciplinaire ;
- de définir les livrables de chaque étape dans le but de mettre en place les moyens de transfert de ces résultats ;
- d'associer aux équipes des terrains d'expérimentation de leurs travaux (industriels, associations, collectivités territoriales et organisations syndicales) afin de mieux percevoir les besoins et de valider les résultats.

La Fondation est l'employeur des étudiants en thèse ce qui allège les tâches administratives des laboratoires.

Elle gère l'ensemble des activités de recherche comme un projet, dans le cadre d'un programme. Par exemple, elle organise chaque semestre un séminaire durant lequel les équipes partagent les avancées de leurs travaux.

Afin de répondre aux exigences associées au qualificatif « d'utilité publique » attaché à la Fondation de recherche, elle gère le transfert des résultats des travaux de recherche vers les parties prenantes, en particulier par la collection des Cahiers de la sécurité

industrielle, par l'organisation de journées, par l'édition d'ouvrages ou de numéros spéciaux de revues, etc., ce qui valorise également les travaux des chercheurs.

Sur le [site web de la FonCSI](#), vous pourrez consulter une **liste des projets soutenus** par la FonCSI dans le passé, ainsi que le **rapport d'activité 2010**, qui fournit des détails sur les collaborations récentes.

7 Nous contacter

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :

- Gilles Motet, Directeur Scientifique de la FonCSI : Gilles.Motet@icsi-eu.org
- Caroline Kamaté, caroline.kamate@icsi-eu.org. Téléphone : 05 34 32 32 14.

Pour accéder à la version électronique de cet appel à propositions, ainsi qu'aux formulaires de réponse, visiter l'adresse

<http://www.icsi-eu.org/francais/recherche/AO-2010/>